



PERMIS DE CONDUIRE

Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire

NOR : IOCS1221841A

Version consolidée au 11 septembre 2014

[..] 4 - Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé.

Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou de groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA). Le candidat peut recourir également à un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen. Lorsque des demandes d'examens réservés aux personnes sourdes ou malentendantes sont formulées dans un département, le nombre de séances organisées par le service en charge de l'organisation des examens du permis de conduire ne peut être inférieur à deux par an.

Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :

- Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;
- Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
- Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximum, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ; [...]

PERMIS DE CONDUIRE



Stage de 4 jours de préformation au code de la route, adapté aux jeunes dyslexiques sévères ou aux jeunes dysphasiques

Lieu du stage : ECF Trinité
35 rue Notre Dame de Lorette, 75009 Paris
Métro : St Georges (ligne 12)

Pour tout renseignement, Contact Associations : 06 60 75 56 85

Ne pas contacter l'auto école directement au risque de voir votre candidature rejetée

Le stage est ouvert uniquement aux jeunes à partir de 17 ans reconnus porteurs d'un handicap au titre des troubles du langage oral et/ou écrit ou aux jeunes « dys » sévères pouvant justifier de leur trouble. (Bilan orthophonique récent, notification d'aménagements obtenus aux examens de l'Education Nationale)

Objectif du stage

- Stage de préformation, le jeune n'est pas préparé au passage du code avec seulement ce stage.
- Mettre en situation de réussite le jeune grâce à une pédagogie adaptée avec un enseignant de l'ECF
- Laisser le jeune s'inscrire ensuite dans l'auto école de son choix

Ses atouts

- Groupe limité à 8 jeunes : Nombre de places réduit pour une approche individuelle.
- Formation faite par des professionnels de l'auto école ECF Trinité, spécialisés handicap.
- Délivrance d'un livre de Code de la route, d'un livret personnel de formation et d'un code d'accès sur Internet, limité dans le temps, pour entraînement à domicile.
- Stage soutenu par la Délégation à la Sécurité Routière

Deux dates de stages proposées

- ♦ Vacances de la Toussaint du **lundi 24 octobre au Jeudi 27 octobre 2011**.
Horaires de 9h-12h / 13h -16h. (Repas ou pique-nique pris dans le quartier)
- ♦ Vacances de Noël du **Lundi 19 décembre au Jeudi 22 décembre 2011**
Horaires de 9h-12h / 13h -16h. (Repas ou pique-nique pris dans le quartier).

Frais d'inscription au stage : 100 euros *

+ Chèque de caution de 500 euros, rendu si la formation est suivie jusqu'à son terme, cette clause est nécessaire pour garantir la réelle motivation des candidats.

Pour information : Coût réel du stage estimé à 1 000 €. Le financement est assuré par les entreprises partenaires : le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs et la Fondation PSA Peugeot Citroën.

Ne sont pas compris : les repas du midi qui restent à la charge du jeune.

* Les associations partenaires pourront étudier des aménagements financiers tenant compte des ressources du jeune et de sa famille.

A qui s'adresse ce stage ? :

- aux jeunes « dys » qui ont échoué au code et qui ont besoin d'une approche pédagogique renforcée pour avoir plus de chances d'obtenir leur code.
- aux jeunes « dys » qui ne savent pas si, du fait de leur handicap, ils sont aptes à tenter le